

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 11 février 2015, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5

Sylvain Michaudville, directeur général

Était absente de l'assemblée :

Marc Gravel	cons. au poste no :4
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 08 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour**

28-02-2015

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Ajustement du taux de taxes

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

1. Ajustement du taux de taxes

29-02-2015

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le taux de taxes dû à l'ajout de décimales afin de balancer aux livres;

CONSIDÉRANT le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et rejeter à la majorité de rescinder la résolution 22-01-2015 et d'adopter le taux de taxation à 0.91 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2015. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

Taxe générale :	0.6036 \$/100 \$
Sûreté du Québec :	0.0892 \$/100 \$

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 FÉVRIER 2015**

Écocentre : 0.0167 \$/100 \$
Incendie : 0.0860 \$/100 \$
Service de la dette : 0.1142 \$/100 \$

30-02-2015

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le taux de taxes dû à l'ajout de décimales afin de balancer aux livres;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet ajustement, un montant de 40 894 \$ sera affecté à la réserve pour le paiement du terrain dans le dossier d'expropriation du lac Quenouille;

CONSIDÉRANT le règlement 45 de la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et adopté à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère émettant sa dissidence, de rescinder la résolution 22-01-2015 et d'adopter le taux de taxation à 0.93 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2015. Ce taux est réparti comme suit, à savoir :

Taxe générale : 0.61 \$/100 \$
Sûreté du Québec : 0.09 \$/100 \$
Écocentre : 0.02 \$/100 \$
Incendie : 0.09 \$/100 \$
Service de la dette : 0.12 \$/100 \$

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

31-02-2015

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 13 h 20.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**